

Objet : Renouveau de l'adhésion du SMBP au Réseau d'Education à l'Environnement Montagnard Alpin (REEMA)

Le Président expose :

- Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2012-01-07 approuvant le principe d'adhésion au Réseau d'Education à l'Environnement Montagnard Alpin (REEMA)
- Vu la délibération du Comité syndical n°2013-07-10 approuvant le principe d'adhésion au Réseau d'Education à l'Environnement Montagnard Alpin (REEMA)

Le Réseau d'Education à l'Environnement Montagnard Alpin (REEMA) est une association, créée en juin 2010, et qui vocation à fédérer les acteurs de domaine de l'éducation à l'environnement des massifs alpins français. Ce réseau s'est donné plusieurs missions. Il vise à permettre aux acteurs alpins de l'éducation à l'environnement et au territoire de mieux se connaître, à recenser l'ensemble des ressources pédagogiques concernant le territoire alpin et de les partager et à favoriser l'organisation de projets collectifs menés par le Réseau ou par les membres du réseau.

La dimension alpine des projets et des actions est privilégiée et constitue l'originalité de ce réseau.

Le REEMA a été reconnu officiellement à plus d'un titre : il est ainsi membre du Comité de massif et reconnu par le Réseau Alpin des Espaces Protégés (ALPARC). Il bénéficie du soutien financier des Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la DATAR, de l'Europe, de la Fondation de France, du Parc national des Ecrins.

Ce réseau anima plusieurs services et anime le réseau des chargés de mission « éducation environnement et au territoire » des Espaces Protégés Alpins français (Parcs nationaux, Pnr, réserves naturelles, etc.). Chaque année, un séminaire porte sur les enjeux de l'éducation au territoire en montagne.

Comme chaque année, il est demandé au bureau de confirmer l'adhésion du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales au REEMA sachant qu'une délibération de principe a été prise en juillet 2013. Le montant de cette adhésion est de **50 euros**.

Le Bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de renouveler l'adhésion au REEMA pour l'année 2014
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD